

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : 3 G OPTIQUE

n° de gestion : 2012B01063

n° d'identification : 750 301 327

n° de dépôt : A2012/004697

Date du dépôt : 20/03/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
28/12/2011 Nomination des commissaires
aux comptes



1534396



1534396

ANNEXE 1
ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Société par actions simplifiée
Au capital de 14 000 euros
RCS TOULOUSE

3 G OPTIQUE

Rue des Pyrénées
Quartier La Rivière
31800 PONTIS INARD

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le vingt huit décembre, à 9 heures, la SARL BM, associée unique de la SAS 3 G OPTIQUE, s'est réuni en son siège social sis Rue des Pyrénées, Quartier La Rivière, 31800 PONTIS INARD.

L'Assemblée régulièrement convoquée, selon les dispositions statutaires, peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour :

- 1) Démarrage de la SAS
- 2) Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- 3) Démarches à accomplir

Résolution 1 : Démarrage de la SAS

La société est pour l'heure constituée sans activité.

La mise en activité interviendra lors de l'acquisition du local commercial au sein duquel sera exercée l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée.

Résolution 2 : Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Conformément à la réglementation, la SARL BM, associée unique, exerçant un contrôle exclusif aux sens de l'article 233-16 du code de commerce la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant est obligatoire pour une durée de six exercices.

En conséquence, l'associée unique décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire :

Madame Carole COUTURIER MENARD,
19 avenue de Fétilly 17000 LA ROCHELLE.

NL

BD

et aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant :

EURL CHRISTELLE GACHET
73 rue du Docteur Paul Métadier 17200 ROYAN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Démarches à accomplir

Les associés décident d'entreprendre prochainement les démarches envers tous les organismes qui sont en relation avec leur Société.

Toutes les formalités requises par la loi, notamment en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, seront faites à la diligence et sous la responsabilité du ou des gérants pouvant agir séparément avec la faculté de se substituer tout mandataire de leur choix.

Tous pouvoirs sont ainsi conférés au porteur d'un original, d'une copie des présentes ou des statuts de ladite société pour toute formalité devant être accomplie tant en matière d'enregistrement que de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à ~~POINTISINARD~~ le 28 décembre 2011.
En autant d'exemplaires originaux que requis par la loi.

La SARL BM, Représentée par Messieurs Bertrand DUVIGNEAU et Marc LOUBOUTIN
Bon pour acception des fonctions de Président,

Bon pour acception des fonctions de Président,

